

LE MOT BIBLIQUE DU JOUR BAROUKH

Il est coutume de traduire le mot **Baroukh**, de nos jours, et par défaut, par l'adjectif « **béni** ». C'est en tout cas ainsi qu'il est usuellement compris. La bénédiction se dit, quant à elle « Bérakh'a ». Ce vocable, dans le subconscient occidental, a un tel impact d'incantation supputée magique et de bon augure, qu'il est même à l'origine de certains prénoms (*Baruk chez les uns, Benoît, Bénédicte chez d'autres...*). Mais comme nous le verrons, versets bibliques à l'appui, son vrai sens originel est au départ voulu par la Bible comme tout autre, en tout cas bien **éloigné** du sens commun que nous lui attribuons de nos jours, après des siècles d'influence romaine et chrétienne.. Son opposé est le vocable **Arour** (voir ce mot)

RÉSUMÉ DE CE QUI SUIVRA SUR LE MOT **BAROUKH**

- 1°) Ce vocable, bien compris et resitué dans son contexte biblique, a une **signification étrangère** à son sens laïque ou chrétien, ou même à celui de son sens hébraïque « transformé » car délavé par les influences extérieures reçues au fil des siècles et qui l'ont dénaturé.
- 2°) Selon le Rouleau, **aucun homme** ne saurait avoir la prétention de s'octroyer une capacité propre individuelle à « bénir » et il nous l'illustre surabondamment..
- 3°) aucune bénédiction n'a de sens biblique, en soi, sans que ne lui soit associée **une obligée contrepartie** indissociable exigée et seule autorisant alors la récompense souhaitée.

En français, ou dans les langues latines, le mot « béni » vient du latin *Bene dicere* « dire du bien de... ».ou de *Bene dictus* « bien dit ».

En hébreu biblique Le mot **Baroukh**, qui est le participe passé du verbe « barékh' » ברך, qui veut dire « **ployer les genoux** », est construit à partir du substantif **Bérékh** ברך le **genou**. Ce ploiement de genou est utilisé dans deux situations que nous étudierons:

- soit celle de l'agenouillement par **soumission** (l'humain s'adressant à Dieu ou à un puissant)
- soit celle exprimant la flexion des genoux lors de l'accouchement et donc de la **reproduction obstétricale**, directe ou par mère porteuse, et par extension, exprime un souhait formulé que Dieu aide à la fertilité et à une **descendance**
- enfin nous comparerons la différence fondamentale existante entre les concepts de la bénédiction, d'une part au sens chrétien du terme, (ayant d'ailleurs depuis déteint sur certain courant judaïque), et celle au sens hébraïque et originel.

I – LE GENOU UTILISÉ DANS LA SOUMISSION ET LA RÉVÉRENCE

Deux positions de gènes flexions de soumission sont décrites dans la Bible, soit celle à genoux et les bras tendus vers le Ciel, soit celle à genoux et la tête au sol.

C'est pourquoi l'expression **Baroukh Ata** signifie :

« **Que l'on s'agenouille devant Toi** » (car l'idée même que Dieu puisse avoir besoin d'une bénédiction humaine reçue au sens latin est, pour le Rouleau une absurdité)

Le sens de ce verbe ברך valant génuflexion est indiqué très clairement et directement dans :

(Daniel, 6, 11)

« (Daniel) avait dans sa chambre supérieure des fenêtres ouvertes dans la direction de Jérusalem
« et, trois fois par jour, il se mettait à genoux (barekh al birkav = tous deux vocables avec le radical ברך)
« priant et louant Dieu comme il avait fait auparavant »

Ou dans :

(2 Chroniques, 6,13)

« Salomon s'y mit à genoux (vayivrakh al birkav = tous deux vocables avec le radical ברך) les mains
« étendues vers le Ciel »

Mais aussi, par le sens de la phrase, dans :

(Ezra 9, 5)

« A l'heure de l'oblation du soir, je me jetais à genoux (al birkai = radical ברך) et j'étends les mains
« vers l'Eternel mon Dieu »

(1 Rois, 8, 54)

« Salomon ayant achevé d'adresser à l'Eternel toute cette prière où il s'était mis à genoux
(al birkav = radical ברך) les mains étendues vers le Ciel »

(Psaume, 95, 6)

« Venez, nous voulons nous prosterner, nous incliner, ployer les genoux (nivrékh'a = radical ברך)
« devant l'Eternel notre créateur »

II – LE GENOU UTILISÉ EN SYMBOLE DE FECONDITÉ ET DE REPRODUCTION

A – Le genou symbole de pouponnage

Chacun sait que parents et grands-parents ont coutume de prendre leur progéniture sur leurs genoux.

Ainsi lit-on symboliquement sur Jacob, à qui son fils Joseph avait présenté ses deux enfants Ménassé et Ephraïm :

(Genèse 48, 12)

« Joseph les retira de ses genoux (mé-al birkav = radical ברך) et se prosterna devant lui jusqu'à
« terre»

Ou tout autant :

(Genèse 50, 23)

« Il vit naître à Ephraïm des enfants de la troisième génération, de même les enfants de Makir
naquirent sur les genoux de Joseph (al birké Yossef = radical ברך) »

B – Mais surtout, la mère porteuse substitutive accouchait assise sur les genoux de la mère inféconde qui s'identifiait à elle :

(Genèse 30, 3)

« (Rachel dit alors) : « Voici ma servante Bilha, approche toi d'elle, elle enfantera sur mes
« genoux (al birkai = radical ברך) »

C – Ainsi la bénédiction des lévites, (Nombres 6, 24) en son premier des quatre versets, souhaite au « béni » d’abord une bonne procréation.

Et alors que la première phrase de cette bénédiction, dont la traduction officielle proposée est : *Que l’Eternel te bénisse et te préserve* ה' וישמרך יברוך elle signifie en réalité : « *Que l’Eternel te donne une abondante progéniture et te la préserve* »

Cette reproductibilité, cette fécondité est considérée par le psalmiste comme la récompense suprême du juste qui se retrouvera gratifié, même en sa vieillesse d’être en pleine forme et toujours viril « Tsadik ka tamar yifrahk’... »

Le Talmud avait, de même, bien compris le sens de ce souhait de reproduction et de fécondité, mais le nuance par une fâcheuse appréciation sexiste.

Ainsi dans le traité *Nombres R. 11, 5* est –il écrit que :

La bénédiction sacerdotale lévite « *Que l’Eternel te bénisse et te garde !* » (*Nombres 6, 24*) mérite l’explication suivante « *Qu’il te bénisse en te donnant des fils* » mais qu’il te garde d’avoir des filles car elles nécessitent une surveillance minutieuse..

D – Par extension cette récompense en fécondité humaine est étendue à celle du cheptel animal et à la fertilité végétale

III – DIFFERENCES FONDAMENTALES ENTRE LE CONCEPT CHRETIEN ET HEBRAÏQUE QUANT AU MOT « BÉNI » ET QUANT AU MOT « BAROUKH »

A – la bénédiction hébraïque n’est en rien un droit octroyé mais n’est qu’une récompense souhaitée qui « se mérite » par un « deal » biblique :

A1 –C’est qu’en effet, la perception altérée du mot « BAROUKH » que nous avons en notre siècle, est devenue quelque peu faussée. Même notre culture dite laïque est fortement imprégnée d’une sémantique chrétienne (ainsi aux programmes scolaires : *Pascal, Bossuet, Fénelon...*).

Or, dans l’environnement chrétien (catholicisme, orthodoxie...), le terme de « *bénédiction* » désigne le geste effectué par les célébrants lors de certaines cérémonies, ou encore à la fin d’un office, et qui consiste à invoquer la bienveillance divine sur une personne ou sur l’assemblée mais sans que, en échange, ne soit exigée du béni ou de l’assemblée une quelconque contrepartie, un quelconque effort pour la mériter et l’obtenir.

Ce côté « magique » et de sortilège de la bénédiction « transfuse » ainsi un pouvoir censée dévolue aux ecclésiastes, habilités de même à octroyer une absolution, lequel sortilège a une capacité pouvant même aller jusqu’à être étendu aux objets (la *bénédiction des cloches, des champs, des bateaux, voire des tanks, des drapeaux...*) dont on voit mal, en lecture biblique ni comment ils vont faire des suppliques à Dieu, ni comment ils vont être féconds et se reproduire entre eux.

A2 – Alors qu’il n’y a dans le Rouleau aucune bénédiction qui ne soit liée à un effort demandé, dont elle sera alors et alors seulement l’objet d’une récompense divine, une sorte de diplôme

Les textes en cette voie sont multiples

(Exode 20, 20)

(1°) la condition requise)

« En quelque lieu que sera rappelé et valorisé (le message lié à) mon nom,

(2°) alors , et alors seulement)

« Je serai proche de toi et je te (féconderai, fertiliserai), bénirai

(vaavarékh'ékh'a = radical ברך)

La bénédiction des Lévites n’y échappe pas et comporte quatre versets indissociables et malmenés par les rituels qui omettent la condition indissociable édictée dans le quatrième verset (Nombres 6, 24 à 27)

(la condition impérativement requise) verset 27

« Si (le message lié à) mon nom est rappelé et valorisé par les enfants d'Israël,

(alors , et alors seulement)

« Je réaliserai vos trois souhaits prononcés ci-dessus » (et pas l’un sans l’autre)

Au regard de la Torah, stricto sensu, si ce quatrième verset n’est pas lu, alors sa lecture devient un leurre et est rendue nulle et non avenue car c’est une désinformation, (voir la série d’articles sur la dimension biblique du Chav et particulièrement son 8^{ème} entretien) lien :

<http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.03.08.pdf>

Il en est de même du 2^{ème} paragraphe du Chéma séfarade (Deutéronome 11,13)

(1°) la condition requise)

« Si vous prêtez la plus grande attention aux lois que je vous ordonne ce jour etc...

(2°) alors, et alors seulement)

« Je vous donnerai la pluie etc... (Et autres bénédictions récitées de fertilité)

B – De plus, et contrairement aux us chrétiens, en lecture hébraïque, aucun homme, à titre personnel, n’a de capacité propre, ni le moindre pouvoir, l’autorisant à prétendre bénir illusoirement autrui.

Le patriarche Isaac, pouvait-il décider, de son chef, de s’octroyer le pouvoir de « bénir » individuellement son congénère, fut-ce même un père voulant bénir son fils, et prétendre lui « prédire » son avenir individuel, tel que le fit Isaac envers Jacob ?

La réponse qui nous est donnée par le Rouleau est très clairement non

C’est ce que nous relate le récit surabondamment détaillé des conséquences de Isaac « bénissant » Jacob, dans la bénédiction volée à Esaü par Jacob, et qui aboutit, en contre-exemple, au tout inverse absolu de la finalité recherchée

La bible nous démontrera qu'il ne peut y avoir qu'une possibilité de bénir, celle de faire, certes, des souhaits **mais en ne demandant qu'à Dieu de s'en charger de les réaliser.**

Le récit de Jacob, aboutira ainsi à **l'exact contraire des éléments de bonheur que lui prédisait en faux son père Isaac,**

Ainsi, quant au sort de Jacob, le « *béni* » de son père:

- Jacob subira deux famines en disette au lieu de l'opulence de prospérité annoncée,
- C'est lui qui devra d'agenouiller sept fois devant son frère (et non l'inverse prédit),
- Il aura deux fois moins de descendants directs que son jumeau Esaü,
- Esaü bénéficiera immédiatement d'un territoire pour sa descendance (Séir) alors que la descendance de Jacob, devra attendre encore quatre siècles et en passant de plus par une case de souffrances et de « purgatoire » préalables en Egypte
- Sa bien-aimée de toute passion, Rachel, mourra jeune, à son grand désespoir inconsolable,
- Il se fera berné par son oncle et beau-père Laban qui lui « refilera » Léa qui n'était pas une perle physique, contrairement à Rachel, et se fera exploiter quatorze ans,
- Son fils Ruben le cocufiera en inceste avec sa propre épouse Bilha.,
- De même son fils Levi, aidé de Siméon le « mettra en mauvaise odeur » et en déshonneur et diffamation près les populations environnantes, (de par le massacre perpétré en génocide et en rapines commises par la fratrie sous leurs frères meneurs – drame repris dans le 10^{ème} commandement du *décalogue*)
- Il croira, de même, son fils Joseph porté mort pendant bien des années et aura à souffrir en inconsolable de ce deuil....etc...

Et Jacob aura eu ainsi, (après cette « bénédiction » de son père Isaac qui a tourné plutôt en malédictions à rebonds), une vie, finalement décrite par lui auprès de Pharaon, comme n'ayant été que des plus malheureuse et peu enviable, avec un ressenti d'une existence appauvrie comme courte en jours heureux alors qu'il a pourtant atteint 130 ans (Genèse 47, 9)

La bible nous a ainsi illustré qu'il ne peut y avoir qu'une seule possibilité de bénir, celle de souhaiter du bien à autrui, **mais en demandant à Dieu seulement** de s'en charger et **seulement en récompense d'un mérite** et que seulement **collectivement** et que seulement si cette collectivité se plie à l'énoncé de ce qui est le socle de cette bénédiction, et que l'on peut exprimer par :

« Que les enfants d'Israël maintiennent très haut la conception de ce qu'implicite l'acceptation du Nom divin et du message structurel intergénérationnel délivré, et **alors et alors seulement** ils seront bénis »

וּשְׁמוֹ אֶחָד שְׁמֵי עַל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֵנִי אֲבָרְכֶם

NB : Pour plus de détails sur les autres versets de la bénédiction des lévites, sous un autre angle, cliquer sur le lien <http://ait.com/Etudes-reflexions/17.02.25.pdf>